



PRÉFET DE TARN-ET-GARONNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Montauban, le 23 février 2024

Communiqué de presse

Soutien aux exploitations viticoles en difficulté en Tarn-et-Garonne : les premiers paiements ont eu lieu

Par instruction du 5 février, le gouvernement a mis en place un dispositif de fonds d'urgence pour soutenir les viticulteurs en raisin de cuve qui connaissent des difficultés de trésorerie générées par les aléas climatiques de ces dernières années et un contexte commercial difficile.

Le Tarn-et-Garonne, qui comprend plus de 100 viticulteurs répartis sur plusieurs appellations d'origine protégée, comme l'AOP Coteaux du Quercy, Fronton, Saint-Sardos ou Brulhois, bénéficie d'une enveloppe de 800 000 €.

Pour être éligibles, les exploitants doivent faire état de pertes supérieures ou égales à 20 % en 2023, par rapport au dernier millésime normal du département qui était l'année 2020.

à défaut, les exploitants doivent justifier d'une perte de chiffres d'affaires sur 2023 ou une perte d'EBE sur le dernier exercice comptable clos supérieur ou égal à 20 % (toujours par rapport à l'année 2020) et avoir sollicité une reconsolidation de l'endettement bancaire.

Les viticulteurs ont été contactés par la DDT pour retourner le formulaire de demande d'aide. Les 50 premiers dossiers sont d'ores et mis en paiement, répondant à l'engagement du gouvernement d'un déploiement rapide des aides.

Tout est mis en œuvre pour payer rapidement les montants entrant dans l'enveloppe allouée au département selon des modalités définies en comité départemental d'expertise.

L'accompagnement du secteur viticole se poursuivra avec la mise en place d'une aide à l'arrachage pour les exploitants qui souhaitent reconvertir les surfaces, et le déploiement de prêts bonifiés à 2,5% afin de permettre aux viticulteurs et aux coopératives viticoles d'étaler dans le temps leurs obligations bancaires et ainsi de libérer de la trésorerie.